Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 26.06.2024
ID : 007-240700864-20240620-2024_080-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 20 juin 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 33	L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain** **Absents excusés ayant donné procuration : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) – CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) – RIEU Roland (procuration à JP. CROIZIER) - LANDRAUD Maryline (procuration à JF. COAT) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - SAPHORES Pierre (procuration à F. LEBRETON)** **Absents non excusés : ORENES LERMA José - PELOZUELO Christiane**
Délibération N° 2024-080	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Développement économique – Avenant n°1 à la convention d'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise avec le Département de l'Ardèche à la SCI WASY pour l'aménagement d'un bâtiment d'activité sur la commune de Saint-Montan

Vu

- La délibération n°2021-103 en date du 30 septembre 2021 relative à l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise avec le Département de l'Ardèche à la SCI WASY pour l'aménagement d'un bâtiment d'activité sur la commune de Saint-Montan,
- La convention d'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise avec le Département de l'Ardèche au profit de la SCI WASY, signée en date du 8 octobre 2021,

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 007-240700864-20240620-2024_080-DE

Considérant

- Le projet de la SCI WASY relatif à l'acquisition et à l'aménagement d'un bâtiment d'activité à Saint-Montan situé sur la parcelle BC 222 pour développer l'activité de la société Techniques Fluides Robotiques, dont le siège est situé à La Plaine du Cour à Saint-Montan,
- Qu'une subvention d'un montant maximum de 11 500,87 € a été attribué à la SCI WASY pour ce projet,
- Que l'article 6 de la convention d'attribution d'aide à l'immobilier d'entreprise fixe un délai maximum de 2 ans à compter de la date d'attribution pour achever les travaux,
- Que la SCI WASY a dû faire face à un allongement exceptionnel des délais de raccordement électrique auprès d'ENEDIS, retardant ainsi significativement le démarrage des travaux,
- Qu'à ce titre, la SCI WASY sollicite une prorogation exceptionnelle de la convention d'attribution d'aide à l'immobilier d'entreprise assortie d'un engagement à terminer les travaux au 7 décembre 2024,
- Que le conseil départemental de l'Ardèche a accordé une prorogation exceptionnelle jusqu'au 7 décembre 2024 inclus,
- L'avis favorable de la commission développement économique réunie en date du 3 juin 2024.

Il est proposé d'approuver un avenant à la convention d'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise au profit de la SCI WASY dont l'unique objet est de permettre de prolonger la durée de validité de la convention au 7 décembre 2024 inclus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise au profit de la SCI WASY, représentée par Orian SY, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **Autorise** la Présidente à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes * 2 av Maréchal Leclerc BOURG-ST-ANDÉOL 07700 * RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes * 2 av Maréchal Leclerc BOURG-ST-ANDÉOL 07700 * RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE